

Nombre de membres :

- *Afférents au Conseil Municipal : 15*
- *En Exercice : 14*
- *Qui ont pris part à la délibération : 13*

Date de la Convocation : 21/11/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CUQ-TOULZA**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Vingt-Sept Novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUSSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, M. Frédéric BASTIEN, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER. Le quorum est atteint.

Pouvoirs : Mme Nathalie BARDOU ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude PINEL, Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT, M. Didier JANSON ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD.

Absents : Mme Florence PENA.

Secrétaire de Séance : M. Pierre HERAILH.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/42 : Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts au budget principal

M. le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité de contracter un emprunt au budget principal pour pouvoir financer les travaux de rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert.

Considérant la consultation effectuée durant les mois d'août et septembre auprès d'établissements bancaires, et l'analyse des offres en résultant ;

Considérant l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations reçue en date du 11 septembre 2025 qui mobilise un Prêt transformation Écologique et Énergétique (TEE) permettant de financer des projets de rénovation générant au moins 30% de gain énergétique après travaux. Ce prêt est proposé sur taux Livret A + 0,50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre, décide de :

- CONTRACTER auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 378 206.99 € (trois cent soixante-dix-huit mille deux cent six euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

- **Ligne du Prêt :** Prêt Transformation Ecologique et Energétique
- **Montant :** 378 206.99 euros.
- **Durée de la phase de préfinancement :** 6 mois
- **Durée d'amortissement :** 35 ans
Dont différé d'amortissement : ans
- **Péodicité des échéances :** TRIMESTRIELLE
- **Index :** Livret A
- **Taux d'intérêt actuel annuel :** Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5 %

- **Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA
 - **Amortissement :** Déduit
 - **Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de délit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
 - **Remboursement anticipé :** autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
 - **Typologie Gissler :** 1A
 - **Commission d'instruction :** 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt
- SIGNER seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Pierre HERAILH.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pierre HERAILH".